



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2617

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2617**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole. Cela se traduit, notamment, par la valorisation et la promotion des activités de recherche développées sur le territoire.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place avec le soutien de la Métropole, visant à promouvoir le dynamisme scientifique du territoire :

- la mise en place d'un fonds de soutien aux colloques et manifestations scientifiques destiné à promouvoir le dynamisme scientifique du territoire,
- l'espace Ulys (hébergé au sein de la fondation pour l'Université de Lyon) qui développe une offre de services à destination des chercheurs et doctorants étrangers,
- le repérage et la mise en valeur des "talents" de la recherche lyonnaise avec la réalisation de 5 portraits des anciens lauréats.

Créé par la Ville de Lyon dans les années 1980, le prix du jeune chercheur et chercheuse, décerné chaque année, vise à valoriser l'excellence et la recherche fondamentale et appliquée des laboratoires lyonnais et, indirectement, des pôles de compétitivité sur son territoire en récompensant le travail de jeunes chercheurs/ses, pour relever les défis de demain et concourir au développement de leur territoire.

Par délibération n° 2015-0656 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole a approuvé la création du service commun sur l'Université et la vie étudiante, entre la Métropole et la Ville de Lyon à compter du 1er janvier 2016. Depuis, il revient à la Métropole le soin d'organiser, comme pour l'édition 2017, pour le compte des 2 collectivités, le prix du jeune chercheur/se 2018. Pour rappel, la Ville de Lyon soutient ce dispositif par sa participation financière annuelle au fonctionnement du service commun.

II - Règlement du prix 2018

Le règlement, élaboré par la Métropole et l'Université de Lyon, définit les modalités d'organisation et de candidature.

Pour l'édition 2018, 3 lauréat(e)s seront distingué(e)s par un prix, chacun dans l'un des 3 grands thèmes d'excellence inscrits dans la stratégie de recherche portée par l'Université de Lyon :

- bio santé et société,
- sciences et ingénierie,
- humanités et urbanité.

Sont autorisées à concourir pour ces prix les personnes physiques remplissant les conditions suivantes :

- avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire, thèse ou post doctorat, dans l'une des universités, grandes écoles ou l'un des laboratoires de recherche de l'Université de Lyon. Les travaux présentés devront avoir été réalisés dans l'un des organismes précités,
- être né(e)s à partir du 1er janvier 1983,
- avoir soutenu sa thèse entre le 1er mai 2013 et le 1er mai 2016.

Les lauréats des 3 prix sont désignés par des jurys composés de spécialistes reconnus des filières scientifiques concernées.

La composition de ces jurys est arrêtée par le Président de la Métropole ou son représentant, sur proposition du Président de l'Université de Lyon, qui en assure la présidence.

Les 3 prix sont dotés de 5 000 € chacun, dans le respect du cadrage relatif au budget primitif de la collectivité.

Ils seront remis par le Président de la Métropole ou son représentant aux lauréats désignés par les jurys lors d'une cérémonie organisée dans le courant du dernier trimestre 2018.

La Métropole procédera ensuite au versement des prix après réception des procès-verbaux des jurys ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le règlement du prix du jeune chercheur et chercheuse - édition 2018,
- b) - le versement d'une somme de 5 000 € à chacun des 3 lauréats.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - désigner les membres des jurys sur proposition du Président de l'Université de Lyon,
- b) - prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - fonction 23 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.